

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 24 février 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 18 février 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,

Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Jean-Baptiste GRANGE

Laura LAVILANIE

Stéphane AUZERAL procuration à Jean Philippe DELARUE à 18h40 quitte la réunion et a participé au vote de la délibération 11- 2022

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 puis 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX MAM**

**(12-2022)**

Le conseil municipal a souhaité aménager le local situé au rez de chaussée de l'immeuble communal Esplanade des écoles pour y installer la MAM. La commission des travaux a fait établir les devis de travaux nécessaires. Après la tenue d'un comité de pilotage qui a permis de procéder à la validation technique de l'aménagement des locaux, par les partenaires de ce dossier (CAF, PMI, MSA).

Il est proposé le plan de financement suivant qui permettra à la commune de porter cet équipement.

		DEPENSES	RECETTES		
ENTREPRISE	TRAVAUX	MONTANT € HT	FINANCEURS	POURCENTAGE	MONTANT
PIERRE & BOIS	MACONNERIES	13370	CAF	50%	11527,03
PC2V	PLOMBERIE SANITAIRE	1635,9	MSA	20%	4610,812
GARAOUI JACQUES	ELECTRICITE	5880,28	MAIRIE	30%	6916,218
ATTM	CLOTURE	2167,88			
<b>TOTAL</b>		<b>23054,06</b>		100%	<b>23054,06</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter le plan de financement présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau